

#FEMMES2017 : Rapport #1 sur la féminisation des équipes de campagne à la primaire de la droite et du centre

Qui sommes-nous ?

Politiqu'elles est une association créée à Sciences Po Paris en 2013. Elle est depuis devenue une association nationale avec des branches dans plusieurs villes en France. Féministe, Politiqu'elles milite pour la parité dans la vie politique, pour une meilleure représentation dans les médias et pour un accès plus facile au monde de l'entreprise. Mixte et inclusive, elle est transpartisane. Elle est co-présidée par Fatima El Ouardi et Alice Liogier.

Quels sont nos constats ?

Nous partons du constat que les femmes sont sous-représentées au Parlement, dans les débats télévisés ou encore à la tête des grandes entreprises. Si de nombreux progrès ont été réalisés ces dernières décennies, ces problèmes sont loin d'être réglés. Qu'il n'y ait qu'une femme PDG du CAC40 ou qu'aucune femme ne dirige un ministère régalien pose question à l'heure où certains pensent que le combat féministe est réglé. Par ailleurs, d'autres sujets comme le harcèlement de rue ou dans les transports en commun nous interpellent et nécessitent selon nous une réponse politique forte.

Que faisons-nous ?

Après avoir organisé plusieurs conférences à Sciences Po sur des thèmes variés (« Être une femme en politique », « Le djihad au féminin » ...), avec des expertes, des femmes et des hommes politiques de gauche comme de droite, nous avons également travaillé sur le sujet de la formation dans l'entrepreneuriat féminin. Dans le cadre des élections régionales de 2015, nous avons été reçus par Valérie Pécresse et l'équipe de Claude Bartolone afin que les candidats s'engagent à lutter contre le harcèlement de rue. Politiqu'elles a par ailleurs rencontré Pascale Boistard et Laurence Rossignol, tour à tour chargées du portefeuille des Droits des femmes dans le gouvernement Valls. Politiqu'elles fait partie des associations partenaires de la campagne Sexisme Pas Notre Genre, lancée par Laurence Rossignol en septembre dernier. Politiqu'elles a également reçu le Prix EY de la meilleure association à Sciences Po en 2016 et participé à trois Sommets mondiaux des femmes (Paris, Varsovie et Sao Paulo).

Que mettons-nous en place pour la présidentielle ?

Nous sollicitons donc chaque équipe de campagne, à droite comme à gauche, afin d'entendre les propositions spécifiques sur ces sujets des candidats à l'élection présidentielle. Il s'agit également de faire le point sur la féminisation de chaque équipe, préfiguration du cercle rapproché de celui ou celle qui deviendra Président-e de la République en mai prochain et surtout de leur présenter plusieurs propositions de bon sens qui permettraient de faire en sorte que la République française devienne désormais vraiment paritaire.

OBJECTIF : Améliorer durablement la part des femmes au Parlement français et lutter contre le sexisme en politique

Pour atteindre cet objectif, Politiqu'elles présente six propositions à destination des candidats à l'élection présidentielle en avril prochain :

1. **Réduire le nombre de circonscriptions électorales et d'instaurer l'élection d'un binôme femmes-hommes par circonscription**
2. **Limiter le cumul des mandats dans le temps à trois mandats**
3. **Renforcer le statut de l'élu pour permettre le renouvellement de la classe politique**
4. **Instaurer des primaires locales dans les partis**
5. **Création d'une commission indépendante de lutte contre le harcèlement en politique**
6. **Faire du Ministère des Droits des femmes un ministère de plein exercice, disposant des moyens d'accomplir une action large sur le territoire français**

I – Benchmark de la proportion de femmes dans les Parlements et constats en France

I- Approche quantitative

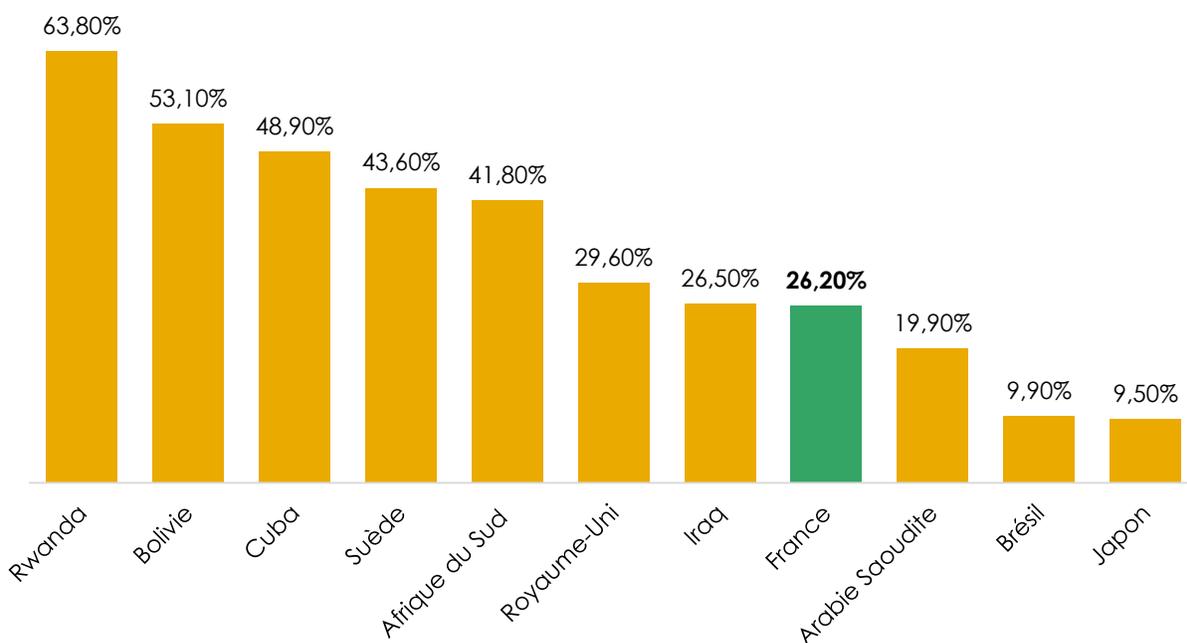
Selon le site de l'Union interparlementaire (dernier recensement : août 2016), **la France arrive en 63e rang sur 193 pays pour le nombre de femmes députées** (chambre basse du Parlement ou chambre unique) avec 151 femmes sur un total de 577 sièges, soit 26,2%.

A/ Dans le monde

Dans le monde, le trio de tête est formé par le Rwanda (63,8%), la Bolivie (53,1%) et Cuba (48,9%). Le classement se ferme par Haïti, le Qatar, le Yémen et plusieurs îles du Pacifique qui ne comptent aucune femme députée.

On peut distinguer plusieurs paliers parmi ce classement : les “bons élèves”, comptant au moins un tiers de femmes députées (34 pays sur 193 soit 17,6%), un ventre-mou et les “très mauvais élèves”, comptant moins de 10% de femmes députés (38 pays sur 193 soit 19,7% - dont le Brésil à 9,9%).

Part des femmes élues dans la chambre unique ou basse (au 1er août 2016)



Mis à part deux pays, la quasi-totalité des pays du monde compte plus d'hommes que de femmes députés. La parité reste donc une exception.

À noter que le fait d'être un pays en voie de développement ou touché par un conflit n'est pas forcément un déterminant, en témoignent la présence du Rwanda au 1er rang, de l'Ethiopie au 19e ou de l'Afghanistan en 53e. Toutefois, des tendances par zone existent : les pays de Scandinavie par exemple, connus pour avoir une avance en terme de droits des femmes, se situent ainsi parmi les 21 premières places (la Suède à la 5e place). De l'autre côté, les pays qui ont légalisé le suffrage féminin récemment (Qatar en 1999, Bahreïn en 2002, Oman en 2003, Koweït en 2005 ou encore Bouthan en 2007) comptent très peu ou pas du tout de femmes députées.

B/ Place de la France

Parmi les pays du G8, la France se situe à une position médiane (Allemagne : 26e place, 36,5% ; Italie : 42e place, 31% ; Royaume-Uni : 48e place, 29,6%) (Etats-Unis : 97e place, 19,4% ; Russie : 134e place, 13,6% ; Japon : 157e place, 9,5%).

Parmi les pays de l'Union européenne, la France (26,2%) arrive à la 15e position sur 28 pays (devant par ordre décroissant : Suède 43,6 %, Finlande 41,7%, Belgique 39,3%, Espagne 39,1%, Portugal 38,4%, Danemark 37,4%, Pays-Bas 37,3%, Slovénie 36,7%, Allemagne 36,5%, Italie 31%, Autriche 30,6%, Royaume-Uni 29,6%, Luxembourg 28,3%, Pologne 27,4% ; derrière : Estonie 23,8%, Lituanie 23,4%, Irlande 22,2%, Bulgarie 20,4%, République tchèque et Slovaquie 20%, Grèce 19,7%, Lettonie 18%, Chypre 17,9%, Croatie 15,2%, Roumanie 13,7%, Malte 12,9%, Hongrie 10,1%).

II - Approche qualitative

Il faut également prendre en compte plusieurs facteurs dans cette analyse :

- **le mode de désignation et d'élection des députés.** Dans certains pays, il existe des quotas réservés aux femmes parlementaires (par exemple en Afghanistan avec un quota chiffré ou en Belgique avec une élection par listes paritaires).
- **le fait que la présence des femmes parlementaires peut être un alibi et qu'elles n'aient en réalité pas la possibilité de participer activement et efficacement à l'élaboration des lois.** Le fait qu'il s'agisse d'un pays démocratique et que des dispositions en faveur des femmes existent est un facteur important (en cela, les exemples de Cuba qui affiche une parité presque parfaite ou de la Russie qui compte une femme à la tête de la chambre haute sont des succès en demi-teinte, quand ce ne sont pas des femmes elles-mêmes qui portent des lois liberticides : en Pologne, le gouvernement qui portait le projet de loi anti-avortement est dirigé par une femme, elle-même députée).

- **la question des femmes présidentes d'assemblée et de celles qui dirigent des commissions parlementaires, des présidentes de groupe, des rapporteurs de projet de loi, etc.** En France, aucune des deux assemblées n'a jamais été dirigée par une femme (au contraire de plus d'une cinquantaine de pays aussi divers que l'Allemagne, l'Inde, l'Uruguay, le Botswana ou Israël). Elles comptent toutefois un bureau avec plusieurs vice-présidents (à l'Assemblée nationale, la première ayant été nommée en 1946, et l'actuel bureau comptant trois femmes et trois hommes) et plusieurs femmes dirigent actuellement les commissions permanentes (quatre femmes et quatre hommes).

Actuellement, l'élection de femmes à l'Assemblée nationale dépend essentiellement du bon vouloir des « grands partis », qui avec le système d'élection législative à deux tours trustent une large majorité de sièges (cela ayant été instauré par le général de Gaulle pour avoir des majorités parlementaires stables), dans une proportion toutefois plus grande que leur poids réel dans l'opinion. Ceux-ci (LR et PS, dans une moindre mesure UDI, PRG ou EELV qui disposaient lors du dernier scrutin de circonscriptions réservées) exercent un pouvoir en désignant par le biais de commissions d'investiture plus ou moins opaques les candidats (quand ils ne sont tout simplement pas parachutés). Dans d'autres pays, comme aux Etats-Unis, il est courant que des primaires aient lieu au niveau local au sein des partis pour désigner le candidat, et cela même pour les députés (« représentants ») sortant.

Il est donc nécessaire pour une femme qui souhaite se présenter dans une circonscription d'être déjà intégrée au sein des partis politiques majoritaires, **où existe toujours machisme, fait du prince et discriminations**. De ce fait, le système qui va désigner ces femmes candidates est déjà biaisé.

Depuis 2000, les partis doivent payer des pénalités s'ils ne présentent pas un nombre paritaire de candidats (moins il y en a, plus la sanction financière est élevée). Certains partis, notamment l'UMP en 2012, préfèrent payer des amendes exorbitantes plutôt que de respecter cette loi de parité. Par ailleurs, il convient de noter qu'une parité parfaite n'exclut pas que des femmes soient envoyées « au casse-pipe » dans des circonscriptions perdues d'avance, donnant donc l'image d'une parité factice, comme Lucile Schmid, ancienne candidate PS, en fait l'état des lieux dans son ouvrage Parité Circus.

Enfin, **le cumul des mandats en nombre et dans le temps** pose évidemment problème. Plusieurs députés de l'actuelle mandature sont élus depuis le début des années 1980, soit plus de 30 ans de mandat. Certains sont parallèlement maires, présidents de conseils départemental ou régional. Evidemment, il s'agit en grande majorité

d'hommes, qui de ce fait trustent des places qu'ils lâcheront à des âges avancés, non sans estimer avoir le droit de désigner eux-mêmes le dauphin qui pourra leur succéder.

III- Propositions

De ce constat, nous proposons :

1. De **réduire le nombre de circonscriptions électorales à 200 circonscriptions avec 400 élus** et d'**instaurer l'élection d'un binôme femmes-hommes par circonscription**, à l'instar du mode de scrutin des élections départementales. D'une part, cela assurerait une Assemblée vraiment paritaire et la présentation de femmes par les grands partis dans toutes les circonscriptions et plus seulement dans certaines jugées ingagnables. D'autre part que chaque homme doive désormais travailler en tandem avec une femme qui aura la même légitimité que lui, autant au niveau local qu'à l'Assemblée, aidera à faire évoluer les mentalités de l'intérieur.
2. **De limiter le cumul des mandats dans le temps à trois mandats**, afin de renouveler la classe politique et permettre l'émergence des femmes en politique.
3. **De créer un statut de l'élu** : si la politique ne devrait pas être un métier de 30 ans pour certains, il faut favoriser le départ volontaire et le basculement des femmes et des hommes politiques vers le privé par exemple. Le statut de l'élu devrait garantir des droits et des devoirs pour nos élus et favoriser un meilleur accès aux fonctions électives. Le statut de l'élu ouvrirait la vie politique à des femmes et hommes issus du monde professionnel.
4. D'**instaurer des primaires locales dans les partis** au niveau des circonscriptions afin de renforcer la légitimité des candidats et éviter de ce fait les parités factices (la fille ou l'ancienne assistante parlementaire de tel député, faits du prince participant à la défiance des Français vis-à-vis de la classe politique).
5. De **créer une commission indépendante de lutte contre le harcèlement en politique**. À la suite à la très médiatisée « Affaire Baupin »; il est temps que l'Etat agisse et se dote d'un organe capable de transcender les partis et de briser la loi du silence qui y règne.
 - a. Cette Commission serait dirigée de façon indépendante et directement rattachée à un organe de l'Etat. Elle permettrait une liberté d'expression totale des victimes (femmes ou hommes) de harcèlement moral ou sexuel ou d'agressions. Les victimes pourraient contacter cet organe étatique directement pour s'exprimer de façon anonyme, recevoir un soutien des professionnels qui composeraient cette Commission et bénéficier d'un accompagnement juridique pour les aider à dénoncer les faits dont ils ont été victimes.

b. La loi doit contraindre les partis politiques à prévoir des mesures de coercition et d'exclure de tout membre ayant commis des faits d'harcèlement ou d'agressions sexuelles avérés. Tous les partis ne sont pas dotés de telles mesures il s'agirait de les rendre obligatoires pour tous afin de décourager durablement ces agissements et encourager les victimes à avancer dans leur processus de dénonciation à la justice.

Quelques mesures ont déjà été prises dans certains partis politiques à l'instar de Europe Ecologie Les Verts (EELV) mais la majorité de ces mesures est restée inefficace. En effet, les mesures existent en interne des partis politiques où les victimes n'osent pour la plupart pas contacter les organes ou personnes censées les écouter en cas de fait de harcèlement. Il existe aussi une très grande disparité entre les partis politiques sur la façon dont sont traités ces sujets : le parti Les Républicains n'a aucun organe chargé de supporter les dénonciations de faits de harcèlement.

6. **Faire du Ministère des Droits des femmes un ministère de plein exercice.** En effet, l'alternance a rendu ce portefeuille ministériel facultatif pour certains gouvernements. Nous souhaiterions que le Ministère des Droits des femmes soit maintenu pour la prochaine mandature, et qu'il dispose des moyens financiers et humains de mener une action de grande ampleur sur le territoire français.

Source :

<http://www.ipu.org/french/issues/wmndocs/classif.htm>

II – Analyse de la féminisation des équipes de campagne de la primaire de la droite et du centre

Notre méthodologie :

Nous avons essayé de recenser les femmes dans les équipes des candidats, ainsi que leurs propositions sur les femmes dans leur programme. Nos sources sont publiques. Nous avons essayé de nous mettre à la place du « citoyen lambda » qui rechercherait ces informations.

Nous constatons que les femmes sont nettement moins représentées dans les postes stratégiques des équipes de campagne des candidats.

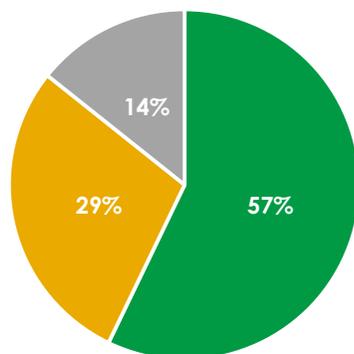
Pour certains des candidats, nous ne recensons peu voire pas d'informations sur les équipes.

Notre constat sur les propositions est alarmant. Hormis les candidats Alain Juppé et Bruno Le Maire, nous ne relevons aucune proposition sur la place économique des femmes dans la société française. La majorité des candidats s'intéresse aux droits des femmes sous le seul prisme de la laïcité dans leur programme électoral. Aucun des candidats ne s'intéresse notamment au sexisme, un fléau subi par 52% de la population française.

Nous regrettons que les candidats de la primaire de la droite et du centre ne fassent pas des droits des femmes un thème central sous un autre prisme que la laïcité.

Dans les équipes jeunes des candidats :

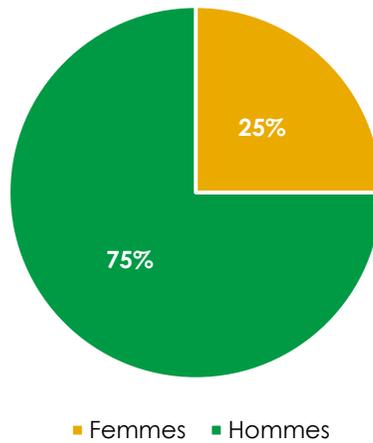
Les responsables jeunes des candidats à la primaire de la droite et du centre



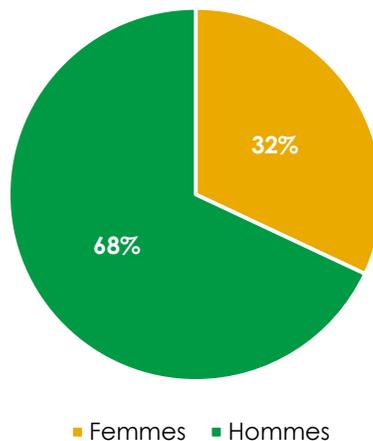
■ Hommes ■ Femmes ■ Non disponible

1. Nicolas Sarkozy

Part des femmes dans les conseillères politiques de Nicolas Sarkozy



Part des femmes dans les orateurs nationaux de Nicolas Sarkozy



Le directeur de campagne est Gérard Darmanin. Le porte-parolat de Nicolas Sarkozy est mixte avec Eric Ciotti et Catherine Vautrin.

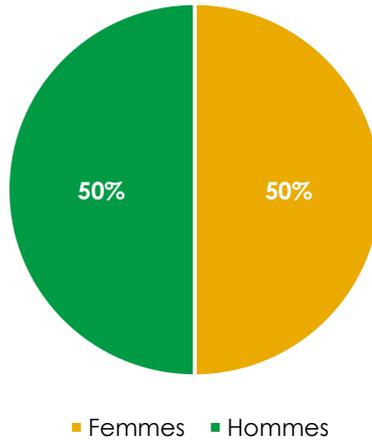
Le comité de soutien est mixte également avec Christian Jacob, Edouard Courtial, Laurence Arribagé et Sophie Gaugain.

Le seul point du programme relevé sur le site internet du candidat Sarkozy porte sur la laïcité :

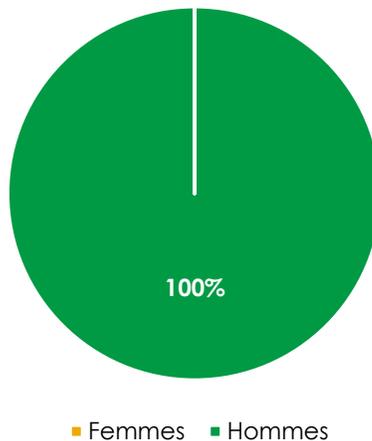
*« Réaffirmer notre attachement à l'égalité homme-femme
La République est testée. Au nom de nos valeurs, il faut une loi pour interdire le burkini
sur l'ensemble du territoire de la France, car il porte atteinte à la dignité de la femme.
Les maires ne peuvent être laissés seuls face aux revendications et aux provocations
communautaristes ».*

2. Bruno Le Maire

Part des femmes dans les conseillers politiques et les porte-paroles de Bruno Le Maire

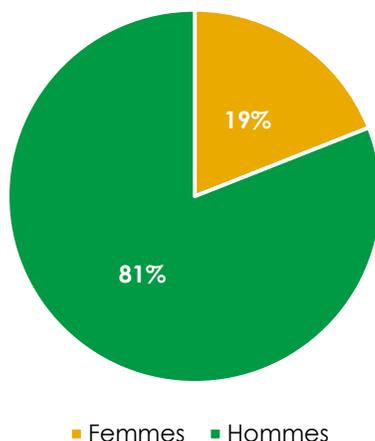


Part des hommes dans les conseillers économiques de Bruno Le Maire



Il nous est apparu important de souligner que sur les deux conseillers économiques de Bruno Le Maire, aucun n'est une femme. L'économie est un thème important de la campagne.

Part des femmes dans les directeurs de campagnes
régionaux de Bruno Le Maire



À noter que sur le terrain, les responsables régionaux de la campagne de Bruno Le Maire sont essentiellement des hommes.

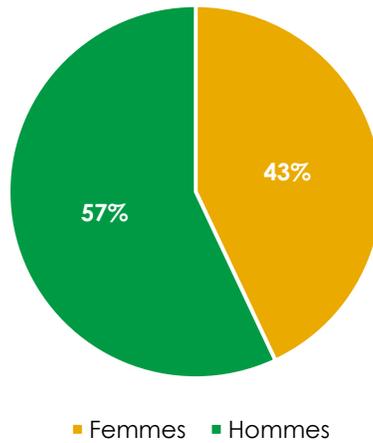
Nous recensons beaucoup de propositions du candidat Le Maire sur les femmes. Nous avons relevé 81 occurrences du mot « femme » au singulier et 66 occurrences pour « femmes » au pluriel.

Voici une synthèse des propositions de Bruno Le Maire :

- Maintenir la politique des quotas dans les administrations ;
- Encourager les entreprises à adopter une stratégie RSE visant à renforcer la place des femmes dans leurs organisations respectives ;
- Lutter contre les stéréotypes ;
- Développer le télétravail ;
- Plus de places en crèche.

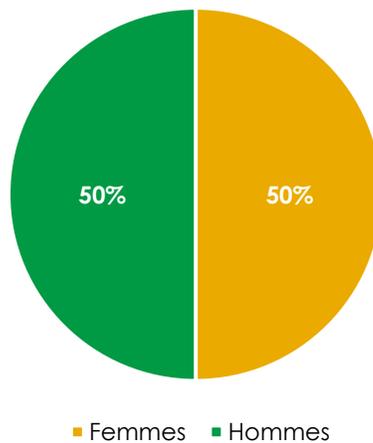
3. François Fillon

Part des femmes dans l'équipe de campagne de François Fillon



Le porte-parolat est mixte avec Jérôme Chartier et Valérie Boyer. À relever, l'existence du groupe « Femmes avec Fillon » présidé par Muriel Reus, issue du secteur privé.

Part des femmes dans le porte-parolat sur l'économique de François Fillon



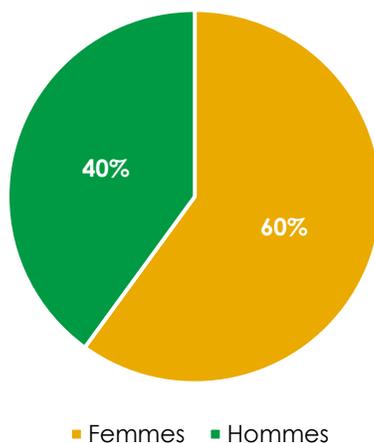
Mention des femmes dans le programme de François Fillon sur l'entrepreneuriat et sur la politique familiale :

« Tout doit être fait pour encourager les salariés et demandeurs d'emploi à créer ou reprendre une entreprise susceptible de créer des emplois et de sortir du système de l'assurance chômage d'autres demandeurs d'emploi. **Il faut également reconnaître le potentiel important que représentent les femmes entrepreneurs**, aujourd'hui bien moins nombreuses que les hommes à se lancer. Pour que les nouvelles sociétés aient toutes les chances de perdurer, un bon accompagnement est indispensable. En complément des structures d'accompagnement existantes, de nombreux retraités ou cadres sans emploi de plus de 50 ans disposent des compétences recherchées par les entrepreneurs. Il faut capitaliser sur leurs savoir-faire. »

« La politique familiale française vise à concilier le maintien d'une natalité dynamique et un taux relativement élevé d'activité professionnelle des femmes. Elle avait permis, jusqu'en 2014, de maintenir un taux de fécondité élevé en France (2^e place de l'Union européenne). L'équilibre remis en cause sous le quinquennat actuel sera rétabli, en préservant la spécificité de la politique familiale au sein des politiques sociales qui tient compte du coût de l'enfant et pas des revenus de la famille ; en prenant avant tout en considération l'intérêt de l'enfant ; **en garantissant l'égalité sociale et professionnelle entre hommes et femmes** ; enfin, en aidant les familles les plus vulnérables. »

4. Alain Juppé

Part des femmes dans l'équipe permanente de Alain Juppé



L'équipe permanente de Juppé se compose de :

- Gilles Boyer : Conseiller politique ;
- David Teillet : Responsable de l'agenda ;
- Marie Guévenoux : Chargée du budget ;
- Eve Zuckerman : Chargée de la campagne numérique ;
- Catherine Fort : Conseillère presse.

À noter que c'est une femme, Marie Guévenoux, qui est en charge du budget et de la levée de fonds de la campagne de Alain Juppé.

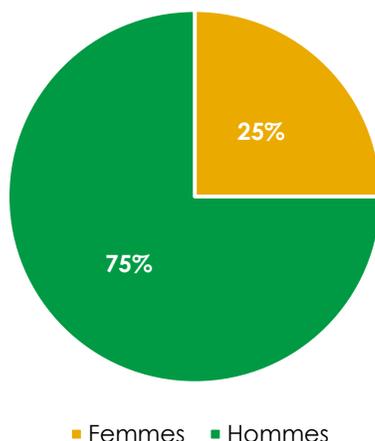
Tout comme pour François Fillon, un groupe « Femmes avec Alain Juppé » existe, il est présidé par l'épouse d'Alain Juppé, Isabelle Juppé, et Nathalie Baudry d'Asson.

Après notre rencontre avec Nathalie Baudry d'Asson le 29 octobre dernier, où nous avons évoqué l'absence de propositions du candidat Alain Juppé sur l'égalité femmes-hommes, nous relevons l'ajout d'une rubrique « Égalité Femmes-Hommes » sur le site internet avec des propositions sur quatre axes. Ces axes-là nous avaient été présentés par Nathalie Baudry d'Asson lors de notre rencontre :

- **Lutter contre les violences faites aux femmes**
- **Diminuer la pauvreté et la précarité**
- **Renforcer l'égalité dès le plus jeune âge et augmenter la mixité des métiers**
- **Promouvoir une égalité globale de traitement de la vie professionnelle**

5. Nathalie Kosciusko-Morizet

Part des femmes dans l'équipe permanente de Nathalie Kosciusko-Morizet



La seule femme candidate à la primaire est entourée dans son équipe permanente par :

- Aurore Longuet et Jonas Bayard : co-responsables presse ;
- Grégoire de Lasteyrie : directeur de campagne ;
- Christophe Lysseptier : Responsable Web ;
- Jean-Luc Mano : Conseiller communication ;
- Michel Cicurel : Conseiller économique ;
- Jérôme Peyrat : Conseiller politique ;
- Olivia Laurentjoye : Collaboratrice parlementaire.

Mention des femmes dans son programme sur sa proposition d'interdire le salafisme en France :

« Cette idéologie de haine est devenue le terreau du terrorisme en France. C'est le sens de la proposition de loi que j'ai déposée en août à l'Assemblée nationale. Nous ne pouvons tolérer que des personnes assument publiquement des propos qui consistent à rejeter en bloc nos valeurs et les principes de la République. **Et je suis particulièrement sensible à la place, ou plutôt à l'absence de place qui est faite aux femmes dans ce modèle.** Si ma proposition de loi est votée, elle permettra aux juges de condamner ces prédicateurs et leurs complices, ainsi que d'interdire les livres et faire fermer les lieux de culte, associations et sites internet qui diffusent ces idéologies. Ainsi, le juge pourra intervenir plus en amont du processus de radicalisation qui peut mener à la commission des faits terroristes, sans pour autant attenter à la liberté des individus. »

6. Jean-François Copé

Jean-François Copé est le seul candidat à la primaire à avoir une femme comme Directrice de sa campagne, Michèle Tabarot. La co-responsable des jeunes avec Copé est une femme, Sophia Bahri.

Deux femmes sont responsables du comité de soutien à Jean-François Copé : Sophie Mallet et Hamida Rezeg.

Le porte-parolat est constitué de deux hommes avec Alexandre Vincendet et Julien Proffit.

Enfin, la responsable du projet du Candidat Copé est Camille Bedin.

Dans son programme, Jean-François Copé souhaite interdire **le port du voile** dans tous les établissements publics.

7. Jean-Frédéric Poisson

Nous ne disposons pas d'information sur la composition des équipes de Jean-Frédéric Poisson.

Le compte-rendu de l'intégralité de nos rencontres avec les équipes de campagne sera publié vendredi 18 novembre.

Les rédactrices et rédacteurs du rapport :

Fatima EL OUASDI

Présidente de Politiqu'elles - Twitter : [@FatiElo](#)

Alice LIOGIER

Présidente de Politiqu'elles – Twitter : [@AliceLiogier](#)

Adrien DELAPORTE

Secrétaire – Twitter : [@AdrienDLPBR](#)

Edwige GIRARD-CHAUVIN

Membre du Bureau national – Twitter : [@edwige_grd](#)

Si vous disposez d'informations pour améliorer ou compléter ce benchmark, nous vous remercions de nous contacter par mail, et pour toute prise de contact :

contact@politiquelles.org